



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU CONSEIL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU SYNODE DES ÉVÊQUES

Samedi 23 février 1980

*Chers Frères dans l'Épiscopat,
Chers amis,*

I

C'est avec joie que je vous rencontre ce matin dans cette salle qui a vu se dérouler le premier Synode général, et où vous avez eu l'aimable attention de tenir la dernière session de votre Conseil, ce qui me permet de m'associer pour un moment à vos travaux.

Le prochain Synode a pour sujet: "Les fonctions de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui". Notre époque requiert en effet qu'on mette en pleine lumière, de manière compréhensible et adaptée, la signification permanente de cette institution définie depuis longtemps avec raison comme "l'Église domestique". De toutes parts, le Secrétariat du Synode a recueilli les observations des Conférences épiscopales, l'expérience des pasteurs, la manière dont le ferment évangélique est à l'œuvre dans des situations très diverses. A partir de là, vous élaborez le document de travail qui permette aux membres du Synode un travail approfondi et fructueux.

Je tiens donc tout d'abord à vous remercier, Membres du Conseil du Secrétariat général du Synode, experts et membres de ce Secrétariat, pour le service que vous rendez ainsi à l'organisme qui est une expression privilégiée de la collégialité épiscopale, par laquelle les pasteurs des diocèses partagent avec l'Évêque de Rome la sollicitude pour toutes les Églises.

II

Je ne veux pas reprendre ici toute la richesse de vos discussions ni m'étendre sur tous les problèmes que vous croyez devoir soumettre au prochain Synode.

Ce Synode comportera d'abord une description de la situation des familles et des divers problèmes qu'elle pose: il faut commencer en effet par regarder bien en face la façon dont sont vécues aujourd'hui les réalités familiales, en analyser autant que possible les causes et les lignes d'évolution, afin que l'évangélisation pénètre vraiment ce monde.

Une partie importante sera consacrée à la théologie, à la doctrine catholique sur la famille. Le Synode doit en effet fortifier les convictions des chrétiens. Il s'agit sans doute moins de refaire un exposé systématique de données déjà bien connues et bien établies - comme si l'on commençait à zéro, alors que l'Eglise en vit depuis deux mille ans -, mais de trouver le langage et les motivations profondes qui illustrent la doctrine permanente de l'Eglise d'une façon qui atteigne et si possible convainque les hommes d'aujourd'hui, dans leurs situations concrètes, qui leur permette de répondre par exemple à certaines tendances qui se répandent comme celle de s'installer dans l'union libre.

Le Synode ne sera pas un instrument de réponse à tous les problèmes, mais il devra mettre en évidence ce que signifie suivre le Christ en ce domaine, il devra dégager les valeurs sans lesquelles la société s'enfoncé aveuglément dans une impasse, il devra aider les chrétiens et les hommes de bonne volonté à se former sur ces points une conscience bien éclairée et ferme, selon les principes chrétiens.

Enfin et surtout, le Synode cherchera de façon réaliste comment permettre aux familles de retrouver ou de maintenir ces valeurs, d'en vivre, de les rayonner autour d'elles, de proche en proche. Ce sera la partie directement pastorale.

III

Je me contente de souligner quelques aspects qui me paraissent particulièrement importants.

1. Les considérations sur la famille chrétienne ne peuvent pas être séparées du mariage, car le couple constitue la première forme de la famille et garde sa valeur, même en l'absence d'enfants. Et là, il faut en venir au sens profond du mariage, qui est alliance et amour; alliance et amour entre deux sujets, homme et femme, signe de l'alliance entre le Christ et son Eglise, amour enraciné dans la vie trinitaire. Les caractères de cette union doivent alors apparaître dans toute leur clarté: l'unité du foyer, la fidélité de l'alliance, la permanence du lien conjugal.

2. La famille doit être envisagée comme institution, non seulement en ce sens qu'elle a sa place et ses fonctions dans la société et dans l'Eglise, qu'elle doit bénéficier de garanties juridiques pour l'accomplissement de ses devoirs, pour avoir la stabilité et le rayonnement qu'on attend d'elle, mais en ce sens qu'en soi elle transcende la volonté des individus, les projets spontanés des couples, les décisions des organismes sociaux et gouvernementaux: le mariage est "une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour"[1]. Il conviendra d'approfondir cet aspect institutionnel, qui, loin d'être une entrave à l'amour, en est le couronnement.

3. Il faudra donner une attention particulière à la préparation à l'amour et au mariage, qui est nécessairement aussi une préparation à la vie en famille et aux responsabilités familiales. Comment assurer aujourd'hui cette préparation? C'est un point capital de la pastorale.

4. Les *prêtres*, pour leur part, doivent être préparés et formés à l'apostolat familial, car une partie primordiale de leur rôle consiste à soutenir les laïcs dans leurs propres responsabilités, personnelles et sociales certes, mais aussi familiales. Apprécient-ils suffisamment cet apostolat familial? Sont-ils initiés à ses problèmes complexes? Comme pasteurs, nous n'avons pas à résoudre nous-mêmes, tous les problèmes des foyers, mais nous devons être très présents à leurs difficultés comme à leurs joies, et être en mesure de les aider, comme le veut le Seigneur.

5. Les *laïcs* évidemment doivent pouvoir aussi trouver les conditions de leur formation doctrinale, spirituelle et pédagogique pour leur vie de couple, comme pour leurs responsabilités de pères et mères de famille aux prises avec tous les problèmes d'éducation de leurs enfants au fur et à mesure de leur croissance. Il s'agit encore, d'éclairer leur attitude vis-à-vis de tous les membres de la famille au sens large, entre lesquels doit exister une réelle solidarité; notamment avec les malades, les handicapés, les vieillards: ceux-ci attendent d'en recevoir une affection et un soutien particuliers, tout en apportant eux-mêmes une contribution de choix, par leur expérience et leur amour.

La formation de ces laïcs est doublement importante, pour les initier aux véritables valeurs chrétiennes, et leur permettre d'en témoigner, car, dans les conditions actuelles, l'évangélisation des familles se fera surtout par d'autres familles.

6. Enfin nous n'oublierons pas la sollicitude pastorale que requièrent *les cas difficiles*: celui des foyers qui connaissent la séparation; celui des personnes divorcées et remariées civilement, qui, sans pouvoir accéder pleinement à la vie sacramentelle, doivent être accompagnées dans leurs besoins spirituels et l'apostolat qui leur est possible; le cas des veufs et des veuves; le cas des personnes seules qui ont charge d'enfants, etc.

Ces quelques mots, Frères vénérés et chers amis, vous laissent deviner tout l'intérêt que le Pape porte à ce Synode, et les grands espoirs qu'il y met pour l'Eglise. J'adresse mes plus vifs

encouragements à ceux qui ont maintenant la tâche de mettre au point la dernière préparation. Je pense aussi à tous les futurs participants qui s'y préparent dans la réflexion et l'entraide de leur peuple chrétien.

Tous, nous prions Dieu d'éclairer les esprits, de disposer les cœurs, pour que l'expérience du Synode entraîne un surcroît de convictions, de résolutions et d'encouragements pour la sainteté des familles. Nous confions cette œuvre à l'intercession de la Mère du Christ qui est Mère de l'Eglise.

[1] Pauli VI *Humanae Vitae*, 8.

© Copyright 1980 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana